



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble, le 24 février 2024

Concert 24 février 2024 « call of terror » Samedi 24 février 2024, Vezeronce Curtin

Par arrêté du 21 février 2024 le préfet de l'Isère a interdit la tenue dans le département d'un festival de black metal "call of terror" proche de l'idéologie néonazie dont le lieu en Auvergne-Rhône-Alpes restait alors inconnu. Il s'agissait de prévenir toute atteinte à l'ordre public que peut générer un tel événement.

Samedi vers la fin d'après midi on apprenait que le lieu de ce concert se situait à Vezeronce Curtin , en Isère, dans une salle communale qui avait été louée à un particulier sans que la commune ne connaisse le motif ou la nature de ce rassemblement.

La gendarmerie a procédé à la notification de l'arrêté d'interdiction à l'organisateur à 18 h 00, celui ci a refusé d'en respecter les termes.

Cinq points de contrôles ont été mis en place par les effectifs de la gendarmerie nationale sur les principales routes d'accès à la commune afin d'effectuer des contrôles systématiques des véhicules se dirigeant vers Vezeronce Curtin dans la perspective des poursuites qui pourront être engagées contre les organisateurs ou les participants .

Le préfet rappelle que toute infraction sera constatée et réprimée, s'agissant des organisateurs, dans les conditions fixées par l'article 431-9 du code pénal, à savoir six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende et, s'agissant des participants, par l'article R. 644-4 du même code instituant une contravention de quatrième classe

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

 @Prefet38  @prefet38  Prefet38  Préfecture de l'Isère

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr